



Regime separation bien et succession

Par **mariepop**, le **03/10/2009** à **19:30**

Bonjour,
Mariée en régime de séparation de biens je suis propriétaire à moitié d'un véhicule acheté avec mon mari durant notre mariage. J'ai signé l'acte de propriété de ce véhicule , la carte grise est aux deux noms. Mon mari vient de décéder, sa fille ,née d'un précédent mariage certifie que le véhicule appartenait à son père. Dois je fournir la preuve que j'ai participé au paiement dudit véhicule.; J'ai versé sur plusieurs mois des sommes jusqu'à concurrence de la valeur de la moitié du véhicule.
MERCI

Par **Tisuisse**, le **04/10/2009** à **09:02**

Bonjour,
Vous n'avez rien à justifier sauf que la facture d'achat est bien à vos 2 noms, cela suffit pour prouver votre propriété pour 50 %. La fille de votre défunt mari n'est propriétaire que pour moitié de la voiture. A ce titre, elle doit donc payer :
- la moitié de l'entretien,
- la moitié de l'assurance.
Si elle veut la voiture, qu'elle vous rachète votre part et vous faites des papiers administratifs nécessaire pour la "cession de véhicule" et pour l'assurance.